



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 4 JUILLET 2023

CONVOCAION DU 9 JUIIN 2023

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2023-41-2

RAPPORT D'ACTIVITES 2022

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,
Collège départemental
DURANDE Florence, LUCOT AVRIL Virginie, TERRIER Didier

Collège EPCI
BEURAIN Jean-Marie, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, DELNOTT François, FLEURET Alain,
GAILLON Jean-Marc, GARAND Sylvain, GENDRON Bruno, JEZEQUEL David, SOWYK Isabelle,
TERNISIEN Rémy, VASSET Laurent

Représentés,
Collège Départemental
COTTEREAU Chantal donne pouvoir à TERRIER Didier, MARTIN Pascal donne pouvoir à LUCOT
AVRIL Virginie, SAINT-MARTIN Florent donne pouvoir à DURANDE Florence

Excusés,
Collège Départemental
BAZILLE Alain, BERTRAND Nicolas, BILOQUET Armelle, CORITON Bastien, COUTEY Guillaume,
DEMAZURE Julien, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas,
LHEUREUX Jérôme, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI
BATUT Xavier, BENARD Daniel, COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, DELAUNAY Myriam,
DEMAZIERES Mario, ELIE Céline, FOCHE Gérard, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno,
LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER
Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SAGOT Pascal,
SERVAIS-PICORD Laurent, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport d'activités 2022 de Madame la Présidente,

Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- acte la présentation du rapport d'activités 2022.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique

SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS

Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	3
Nombre de membres représentés	0	3
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 4 JUILLET 2023

CONVOCATION DU 9 JUIN 2023

PRÉSIDENTE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2023-41-4

**RAPPORT ANNUEL 2022 DU DELEGATAIRE CONNECT76 EN CHARGE DE L'EXPLOITATION
TECHNIQUE ET COMMERCIALE DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE DE COMMUNICATIONS
ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT DE LA SEINE-MARITIME**

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,
Collège départemental
DURANDE Florence, LUCOT AVRIL Virginie, TERRIER Didier

Collège EPCI
BEURAIN Jean-Marie, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, DELNOTT François, FLEURET Alain,
GAILLON Jean-Marc, GARAND Sylvain, GENDRON Bruno, JEZEQUEL David, SOWYK Isabelle,
TERNISIEN Rémy, VASSET Laurent

Représentés,
Collège Départemental
COTTEREAU Chantal donne pouvoir à TERRIER Didier, MARTIN Pascal donne pouvoir à LUCOT
AVRIL Virginie, SAINT-MARTIN Florent donne pouvoir à DURANDE Florence

Excusés,
Collège Départemental
BAZILLE Alain, BERTRAND Nicolas, BILOQUET Armelle, CORITON Bastien, COUTEY Guillaume,
DEMAZURE Julien, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas,
LHEUREUX Jérôme, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI
BATUT Xavier, BENARD Daniel, COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, DELAUNAY Myriam,
DEMAZIERES Mario, ELIE Céline, FOUCHE Gérard, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno,
LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER

Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SAGOT Pascal, SERVAIS-PICORD Laurent, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2023-41-3 de Madame la Présidente,

Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Prend acte de la transmission du rapport annuel du délégataire Connect76 en charge de l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à Très Haut Débit de la Seine-Maritime, au titre de l'exercice 2022,
- Autorise Madame la Présidente à signer tout acte administratif y afférent.

SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS

La Présidente

de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	3
Nombre de membres représentés	0	3
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 4 JUILLET 2023

CONVOCAION DU 9 JUIN 2023

PRÉSIDENCE : MADAME VIRGINIE LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2023-41-5

DESIGNATION DES REFERENTS DEONTOLOGUES DES ELUS

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,
Collège départemental

DURANDE Florence, LUCOT AVRIL Virginie, TERRIER Didier

Collège EPCI

BEURAIN Jean-Marie, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, DELNOTT François, FLEURET Alain,
GAILLON Jean-Marc, GARAND Sylvain, GENDRON Bruno, JEZEQUEL David, SOWYK Isabelle,
TERNISIEN Rémy, VASSET Laurent

Représentés,
Collège Départemental

COTTEREAU Chantal donne pouvoir à TERRIER Didier, MARTIN Pascal donne pouvoir à LUCOT
AVRIL Virginie, SAINT-MARTIN Florent donne pouvoir à DURANDE Florence

Excusés,
Collège Départemental

BAZILLE Alain, BERTRAND Nicolas, BILOQUET Armelle, CORITON Bastien, COUTEY Guillaume,
DEMAZURE Julien, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas,
LHEUREUX Jérôme, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

BATUT Xavier, BENARD Daniel, COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, DELAUNAY Myriam,
DEMAZIERES Mario, ELIE Céline, FOUCHE Gérard, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno,
LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER
Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SAGOT Pascal,
SERVAIS-PICORD Laurent, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances, de la Mutualité et de la Sécurité Sociale,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le Règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2023-41-5,

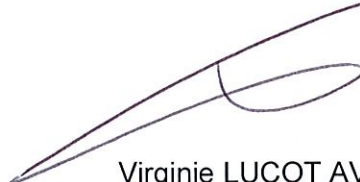
Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,

À l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Prend connaissance des dispositions de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,
- Désigne, pour la durée restant à courir du mandat, les référents déontologues des élus dont la liste est annexée à la présente délibération,
- Autorise la Présidente à faciliter la saisine confidentielle des référents déontologues par les élus du Comité Syndical, dans le respect d'une stricte confidentialité, selon les modalités précisées dans le présent rapport en partenariat avec l'Association des Maires et le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

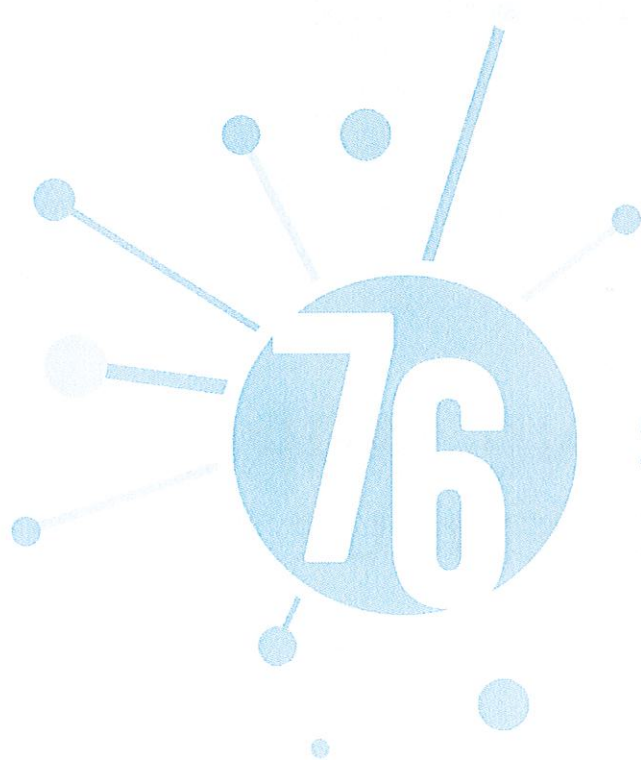
La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	3
Nombre de membres représentés	0	3
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

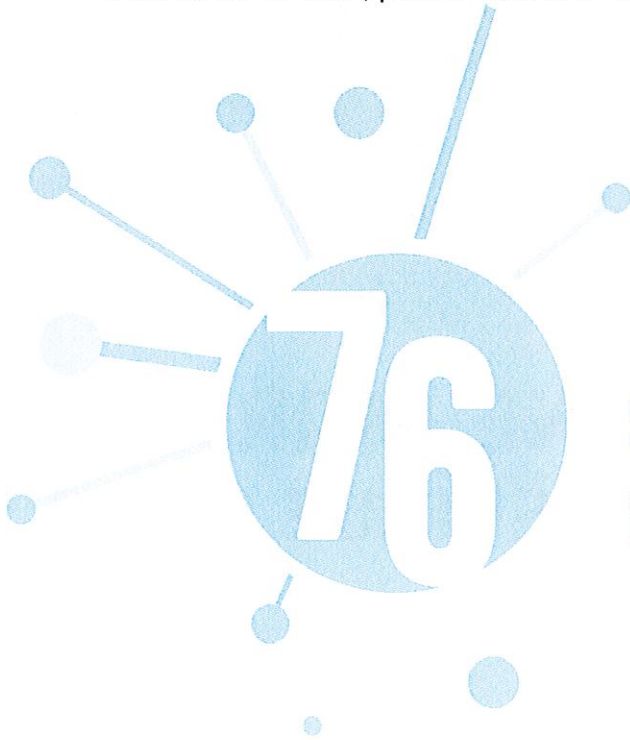


SEINE-MARITIME
 NUMÉRIQUE TERRITOIRES
 CONNECTÉS

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2023-41-5

LISTE DES RÉFÉRENTS DÉONTOLOGUES DES ÉLUS

1. Sylvia Brunet, Professeur des universités, spécialiste en droit public.
2. Arnaud Haquet, Professeur des universités, spécialiste en droit public.
3. Antoine Corre-Basset, Professeur des universités, spécialiste en droit public.
4. Jonathan Cotraud, premier conseiller au tribunal administratif de Rouen



SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 4 JUILLET 2023

CONVOCAION DU 9 JUIN 2023

PRÉSIDENTE : MADAME VIRGINIE LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2023-41-7

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE
A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,
Collège départemental
DURANDE Florence, LUCOT AVRIL Virginie, TERRIER Didier

Collège EPCI
BEURAIN Jean-Marie, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, DELNOTT François, FLEURET Alain,
GAILLON Jean-Marc, GARAND Sylvain, GENDRON Bruno, JEZEQUEL David, SOWYK Isabelle,
TERNISIEN Rémy, VASSET Laurent

Représentés,
Collège Départemental
COTTEREAU Chantal donne pouvoir à TERRIER Didier, MARTIN Pascal donne pouvoir à LUCOT
AVRIL Virginie, SAINT-MARTIN Florent donne pouvoir à DURANDE Florence

Excusés,
Collège Départemental
BAZILLE Alain, BERTRAND Nicolas, BILOQUET Armelle, CORITON Bastien, COUTEY Guillaume,
DEMAZURE Julien, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas,
LHEUREUX Jérôme, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI
BATUT Xavier, BENARD Daniel, COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, DELAUNAY Myriam,
DEMAZIERES Mario, ELIE Céline, FOUCHE Gérard, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno,
LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER
Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SAGOT Pascal,
SERVAIS-PICORD Laurent, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23.2,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le Règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2023-41-7,

Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,

À l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Décide de créer un emploi non permanent relevant du grade de technicien pour effectuer les missions de technicien SIG suite à un accroissement saisonnier d'activité, à temps complet, à compter du 1^{er} août 2023 pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois,
- Décide que la rémunération sera fixée par référence au grade de technicien, indice brut 389 indice majoré 368, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur,
- Dit que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget primitif du budget principal.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique

Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	3
Nombre de membres représentés	0	3
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/